



ÉDITION DE L'OUEST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

2100 à 2136

SOMMAIRE

	Page
Partie I Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 4
Partie II Corrections aux cartes	5
Partie III Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	Néant
Partie IV Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	7
Partie V Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	9

Direction générale des Services à la
navigation maritime
Aides Maritimes

PAPIER RECYCLÉ

Internet: <http://www.notmar.co>

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS

raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St. John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courriel électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

GC\SO\COR
Avis écrits
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courriel électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relevements sont des relevements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000°
Les relevements des feux sont donnés du large.

Le relevement des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiqués dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportés au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculés de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigés à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière édition et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

En cas de l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* insérées à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des Avis aux navigateurs.

- Les Avis aux navigateurs, publiés chaque mois, sont gratuits.

Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions des Avis aux navigateurs. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire *xiii* de chacune des éditions mensuelles des Avis aux navigateurs. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes- Veuillez consulter l'Avis N° 14 de l'édition annuelle des Avis aux navigateurs pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est publiée périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des Avis aux navigateurs.

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada					
Nom de la station	stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr. Latitude Longitude	Fréquence [kHz]	Bit/s
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N 131 49 O	300	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N 126 55 O	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N 125 33 O	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N 123 07 O	320	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N 81 07 O	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N 75 25 O	306	200
Saint-Jean-sur-Richelieu Qc	312, 313	929	45 19 N 73 19 O	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N 71 10 O	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N 69 36 O	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N 66 07 W	313	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N 64 48 O	319	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 O	295	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N 64 40 O	312	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N 61 05 O	307	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N 59 14 O	290	200
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46N 53 11 O	315	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	299	200

			58 30 O		
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	310	200
			55 49 O		

RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE

incorrectes.

Veillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre receveur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

La Garde côtière canadienne a reçu des rapports en mars 1997 concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement le signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur

Rapport de divergence pour le DGPS

K1A 0E6.

CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine aussi bien que les secondes sont diffusées dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira à minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été

ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie
--

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le
DGPS site using / Station DGPS utilisée : Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui _____ No / Non _____
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo
--

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS : Make / Fabricant: _____ Model: _____
 DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS : Make / Fabricant : _____ Model: _____
 Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
 DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
 If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
 ECDIS / SVCEI : Make / Fabricant: _____ Model: _____
 Radar image interfaced / Image radar intégrée ? : Yes / Oui: _____ No / Non: _____
 Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
 Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
- 2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes
 200 rue Kent, 5ième étage
 No de poste 5130
 Ottawa, Ontario
 K1A 0E6

Canada

**Legend/
Légende**

Position : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
 La position peut être donnée en latitude, longitude, et distance, emplacement de bouée, etc.

KTS : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

N.M. : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

Freq. kHz : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz

SS : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.

SNR : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

DOP (dilution of precision) : Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satel lite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

SVCEI / ECDIS : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il s'agit d'un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais équipés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 18 stations émettrices qui seront entièrement

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que la croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les marins sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les Avis à la navigation et les Avis aux navigateurs pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus

Les marins et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes
Région du Centre et de l'Arctique
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
201 Front Street North, suite 703
Sarnia, ON
N7T 8B1
N^{os} de téléphone :
(519) 383-1859
(519) 383-1861
N^o de télécopieur :
(519) 383-1989

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications,
Direction générale des services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches
Ottawa, Ontario,
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golf et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM.....
ADRESSE.....	APP.....
VILLE	CODE POSTAL.....
PROVINCE.....	PAYS.....
NOUVELLE ADRESSE	
NOM.....
ADRESSE.....	APP.....
VILLE.....	CODE POSTAL.....
PROVINCE.....	PAYS.....

N^o

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

NATIONALE

CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 1999.....	2136	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste cumulative de corrections aux cartes.....	2135	2-4

ARCTIQUE

TERRITOIRES DU NORD-OUEST - KING WILLIAM ISLAND - M'CLINTOCK BAY - Balises.....	2114	5
--	------	---

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page
7646	2114	5						
7733	2114	5						

***2136 CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 1999**

Les bulletins suivants ont été publiés en 1999:

No. 1	le 12 janvier 1999	PÊCHE SPORTIVE
No. 2	le 19 janvier 1999	L'AN 2000 ET LES PROBLÈMES DE REMISE À ZÉRO DU GPS
No. 3	le 24 février 1999	BREVETS DE CAPACITÉ D'OFFICIER MÉCANICIEN EN CHEF, BATEAU DE PÊCHE À MOTEUR (C/E-MDFV) & D'OFFICIER MÉCANICIEN DE QUART, BATEAU DE PÊCHE À MOTEUR (WKE-MDFV)
No. 4	le 25 mars 1999	NORMES DE FONCTIONNEMENT DU MATÉRIEL DE NAVIGATION
No. 5	le 29 avril 1999	ROBINETS DISTRIBUTEURS DU CIRCUIT D'ALIMENTATION EN MAZOUT
No. 6	le 12 mai 1999	ÉVITEMENT D'UNE SITUATION TRÈS RAPPROCHÉE DANS LES CHENAUX ÉTROITS ET À PROXIMITÉ DES POSTES D'AMARRAGE
No. 7	le 31 mai 1999	DANGERS INHÉRENTS À LA PRÉSENCE DE GAZ DE FUMIGATION DANS LES ENGINES DE TRANSPORT DE CARGAISON IMPORTÉES
No. 8	le 1 juin 1999	EXAMEN MÉDICAL DES MARINS SOUS LE RÉGIME DU SUR L'ARMEMENT EN ÉQUIPAGE DES NAVIRES (DORS/97-390)
No. 9	le 14 juin 1999	ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE POMPAGE DE CARGAISON
No. 10	le 22 juillet 1999	EMBARQUEMENT D'EAU PAR L'ARRIÈRE, MANOEUVRES EN

On peut obtenir des exemplaires simples de ces bulletins en s'adressant à:

Transports Canada
Sécurité maritime
AMSB, tél. 991-3135
télécopieur # (613) 990-6191
Tour C, Place de Ville
11e étage, 330, rue Sparks
Ottawa, (Ontario)
K1A 0N8

(AMA8035-10-1)

(GCC-H99-075)

***2135 SERVICE HYDROGRAPHIQUE CANADIEN - Liste cumulative de corrections aux cartes.**

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs du 28

de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs *

1209	43(1957/99)
1220	39(1747/99)
1226	39(1747/99)
L/C 1234	40(1903/99)
L/C 1235	42(1935/99)
1312	38(1739/99, 1734/99)
1317	40(1905/99)
1409	39(1754/99 NOUVELLE ÉDITION)
1410	43(1958/99), 39(1754/99 NOUVELLE ÉDITION)
1412	44(1974/99 CARTE RETIRÉE EN PERMANENCE)
1413	44(1974/99 CARTE RETIRÉE EN PERMANENCE)
1432	44(1974/99 NOUVELLE CARTE)
1436	40(1906/99)
1437	41(1930/99)
1438	41(1930/99)
1439	40(1916/99, 1907/99)
2006	41(1925/99)
2007	41(1926/99), 40(1909/99)
2017	41(1925/99), 40(1916/99, 1907/99)
2018	41(1925/99), 40(1907/99)
L/C 2058	40(1915/99)
2059	40(1915/99)
L/C 2064	40(1907/99)
2069	40(1909/99)
L/C 2077	43(1953/99)
L/C 2122	40(1914/99)
2181	40(1917/99)
L/C 2200	43(1947/99), 41(1929/99), 40(1908/99)
L/C 2201	40(1913/99, 1910/99), 36(1709/99)
2225	36(1708/99)
L/C 2228	41(1929/99)
2239	36(1718/99, 1709/99)
L/C 2243	36(1708/99)
L/C 2244	43(1948/99)
L/C 2245	36(1716/99, 1714/99)
2250	36(1704/99)
2251	37(1727/99, 1726/99), 36(1715/99, 1704/99)
2259	36(1706/99, 1703/99)
2268	36(1705/99, 1703/99)
L/C 2282	40(1910/99)
L/C 2284	36(1708/99)
2286	43(1947/99), 41(1932/99, 1927/99), 36(1719/99, 1716/99)
2289	36(1709/99)
2291	36(1707/99)
2292	40(1908/99), 36(1713/99)
2293	37(1724/99)
2294	36(1719/99)
2297	37(1727/99)
2299	43(1947/99)
L/C 3000	39(1745/99)
L/C 3001	43(1951/99)
L/C 3002	43(1950/99)
3419	38(1740/99)
3440	38(1740/99)
3601	43(1951/99)

L/C 3606	43(1951/99)
3720	43(1949/99), 36(1702/99)
3726	43(1950/99)
L/C 3744	43(1950/99)
3761	44(1961/99)
3785	36(1702/99)
3787	36(1702/99)
L/C 3802	39(1745/99)
L/C 3902	43(1950/99)
3927	44(1961/99)
3934	37(1732/99)
3940	43(1949/99)
L/C 4001	43(1959/99)
L/C 4002	43(1959/99)
L/C 4003	44(1965/99)
L/C 4013	40(1904/99)
L/C 4015	43(1959/99)
L/C 4016	43(1959/99), 42(1939/99)
L/C 4017	42(1939/99)
L/C 4022	42(1933/99)
4124	38(1733/99)
4279	36(1700/99)
4307	40(1904/99)
4308	40(1904/99)
4331	38(1733/99)
L/C 4335	40(1904/99)
L/C 4340	38(1733/99)
4421	38(1742/99)
4425	37(1729/99)
4437	42(1937/99)
L/C 4464	42(1933/99)
L/C 4486	40(1900/99)
4498	40(1901/99)
4511	36(1717/99)
4512	36(1717/99)
4530	43(1955/99)
4615	44(1974/99 NOUVELLE ÉDITION)
4617	41(1920/99)
L/C 4624	41(1922/99)
L/C 4625	44(1963/99)
4633	43(1959/99)
4640	39(1754/99 NOUVELLE ÉDITION)
4641	44(1966/99)
4642	44(1964/99)
4705	44(1974/99 CARTE RETIRÉE EN PERMANENCE)
L/C 4817	42(1939/99)
4839	39(1757/99)
L/C 4844	42(1939/99)
4849	40(1918/99)
L/C 4853	39(1754/99 NOUVELLE ÉDITION)
4911	40(1902/99)
L/C 4913	44(1960/99)
4920	44(1960/99)
L/C 4951	42(1936/99), 39(1746/99)
L/C 4952	39(1746/99)

4954	39(1746/99)
5051	41(1921/99)
5400	41(1924/99)
5640	41(1924/99)
7664	43(1952/99)
7665	41(1928/99)
7687	41(1928/99)
7731	36(1721/99)
7733	36(1721/99)
7735	36(1720/99)
7750	36(1723/99)
7770	36(1711/99)
(AMA8035-10-35)	(MPO-H99-125)

***2114 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - KING WILLIAM ISLAND - M'CLINTOCK BAY - Balises.**

Cartes (Dernière correction) - 7646(Plan, Wilkins Point)(NAD 83)(1,2)(389/96) - 7733(3,4)(1721/99)

- | | | |
|-------------|-------------------------------|---|
| 1. Modifier | Bn R 6m pour lire Bn R 5m | 027° 2050m de la balise de Gladman Pt. |
| 2. Porter | Bn R 15m pour lire Bn R 14m | 017 1/2° 130m de la balise d'alignement antérieure mentionnée au paragraphe (1) |
| 3. Modifier | Bn R 18ft pour lire Bn R 17ft | 68 40 06 N 97 42 00 W |
| 4. Modifier | Bn R 48ft pour lire Bn R 45ft | 68 40 02 N 97 42 04 W |

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-145)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

Page 45 — Après le paragraphe 180

180.1 Une **radiobalise** aéronautique est située à 6,5 milles à l'intérieur des terres à mi-chemin entre Keats Point et Dease Thompson Point.

(C80/99)

Page 63 — Paragraphe 60, lignes 3 et 4

Supprimer: «Une sonde ... cap.»

(C80/99)

Page 102 — Après le paragraphe 80

80.1 **Boués.** ~~Le~~ côté Nord du haut-fond situé au Nord de Simpson Rock et le chenal étroit au SE de Jago Islet sont jalonnés par

(C77/99)

Page 115 — Paragraphe 27, dernière ligne

Supprimer: balisé

(C77/99)

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Porté Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	------------------------	---	--

PACIFIQUE

818.5	Récif de Smith Island	Sur le récif. 54 34 00 124 42 33	Fl W 4s 4.3	Mât.	Saisonnier.	Carte:3080 É. 11/99
840	Middle River Head	Sur un dauphin. 55 03 24 125 30 12	Fl R 4s	Mât sur un dauphin à 4 pieux, marque de jour triangulaire rouge et blanche.	Saisonnier. Carte:N/A É. 11/99

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____
_____ Navire (ou adresse) _____
_____ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie _____
_____ Emplacement général: _____
Objet: _____
Position approx : _____ de latitude _____ de longitude _____
Carte utilisée pour le pointage: _____
d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 19 _____
Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____
Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)
Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements
concernant des aides à la navigation
ou le Livre des feux, des bouées
et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de
danger (ou apparence de danger)
à la navigation, ou lorsque des
corrections aux Instructions
Nautiques semblent nécessaires.